

Image not found or type unknown



## Jugement prud'homme: congé payé le jour du jugement ?

Par **Carmin27**, le **15/04/2019** à **14:20**

Bonjour,

Je suis DP dans ma société, et on me pose une question concernant une procédure prud'hommal lancée par la société contre l'un des employés.

Le jugement se déroule un jour travaillé, et l'employé souhaite savoir s'il est dans l'obligation de déposer et perdre un jour de congé payé pour s'y rendre, ou si cela ne doit pas lui décompter sa journée. Je n'ai pas trouvé d'informations concernant sa question.

Merci d'avance.